MAPA (conformément au code de la commande publique)

Location et maintenance d'appareils de reprographie

Numéro d'identification unique du marché public : **2021/LAPLEIADE/RE**

CPV Principal : 30121100-4 Photocopieurs

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

1 Acheteur :

Lycée général et technologique La Pléiade
Représenté par : Thierry DELAVET

Rue du Repos
B.P.70
38232 PONT DE CHERUY CEDEX

N° de SIRET : 193 828 381 00015

2 Personnes à contacter :

Elisabeth ROURRET, Gestionnaire
04 72 46 92 00
intendance.0382838d@ac-grenoble.fr

Le présent RC. comporte 4 pages numérotées

3 Objet du marché et variante

■ Le présent marché a pour objet **l'installation, la location et la maintenance complète de 3 appareils de reprographie** pour le Lycée général et technologique La Pléaide (Pont de Cheruy).

Le descriptif du matériel attendu figure à l'article 15 du CCATP. En résumé :

3 photocopieurs numériques neufs N&B à destination des enseignants, consommation moyenne annuelle = 200 000 par copieur

avec un dispositif de gestion à distance des comptes utilisateurs et des quotas

…■ Les variantes sont possibles. Elles font obligatoirement l'objet d'une offre et d'un engagement séparés. Dans tous les cas, les candidats devront au moins répondre à la demande de base prévue au CCATP.

4 Procédure de passation utilisée et allotissement

■ Le marché est passé selon une **procédure adaptée** (en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique).

■ Le marché n'est pas séparé en lots (un lot unique)

5 Durée du marché et début des prestations

■ La durée du marché est fixée à **36 mois** à compter de la date du PV d'installation prévu au CCATP.

■ N.B. : Les matériels du présent marché devront impérativement avoir été installés et être opérationnels au plus tard pour le 22 mars 2021.

6 Forme du prix

Les prix (location et maintenance) sont fermes sur toute la durée du marché

7 Retrait du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dématérialisé est téléchargeable sur le site AJI **:**
http://site.aji-france.com/

7 Contenu des candidatures et offres

- Une lettre de candidature (**DC1**) signée et une déclaration du candidat (**DC2**) signée: CF formulaires joints au dossier de consultation en ligne
- **L'acte d'engagement** : CF formulaire ATTRI1 joint au dossier
- Les 3 annexes de l'acte d'engagement et documents liés
  -**annexe 1 Bordereau des prix** ,
  -**annexe 2 : Matériels proposés** (en conformité avec le CCATP);
  -**annexe 3 : Services**
  N.B. : ces 3 annexes se trouvent dans le fichier EXCEL joint au dossier ;
  les documents attendus en retour sont : le fichier EXCEL complété et, de plus, le scan de chacune de ces annexes complétée portant signature, date et cachet de l'entreprise. Le candidat joindra également **les documents utiles tels que demandés sur les annexes 2 et 3 ainsi qu'un document descriptif concernant l'option précitée (dispositif de gestion à distance)**

- **Le C.C.A.T.P paraphé et signé** : CF document joint au dossier

L'offre et les documents associés seront signés par une personne habilitée à engager la société candidate.

Toute clause, portée dans le(s) catalogues, tarif (s) de l'opérateur économique ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des pièces constitutives, est réputée non écrite. Les conditions générales de vente de l'opérateur économique sont concernées par cette disposition.

8 Conditions de remise des offres

■ Les offres seront obligatoirement déposées sur la plateforme du site AJI :

https://mapa.aji-france.com

■ **Date et heure limites de réception des offres :**

LUNDI 18 JANVIER 2021 à 14h00

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

9 Examen des candidatures, des offres et critères de jugement

■ L'acheteur pourra être amené à exclure certaines candidatures ou éliminer certaines offres suivant les motifs prévus par le code de la commande publique.

■ Critères de jugement des offres

L'offre sera jugée sur 100 selon les critères pondérés suivants :

- **Prix : 60 %**
- **Valeur technique au regard du CCATP : 25 %**
- **Services : 15 %**

10 Négociation

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats le(s) mieux placé(s)

.

11 documents à fournir par le candidat retenu

Le candidat attributaire devra produire les pièces suivantes (si celles-ci n'ont pas été remises lors de la candidature) :

■ Le formulaire DC1 prévoit au point F2 « documents de preuves disponibles en ligne » la possibilité de donner une adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuves (pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou L 2141-7 à L2141-10) du code de la commande publique) sont accessibles. Si le candidat n'a pas été en mesure de communiquer une telle adresse ou bien si les documents de preuve ne se trouvent pas à cette adresse, il devra les fournir dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande exprimée par l'établissement (cette dernière se fera par mail).

■ Une preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels

■ L’acte d’engagement et ses annexes signés en original (document papier à transmettre par courrier)

■ Un RIB (avec IBAN et code BIC)

12 Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Grenoble
2, place de Verdun
38000 Grenoble
Téléphone : 04 76 42 90 00

Voies et délais de recours :

- Le référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 du code de justice administrative ;
- Le recours pour excès de pouvoir : dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet, dans les conditions définies aux articles R 421-1 et R 421-3 du code de justice administrative ;
- Le recours de plein contentieux : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché